

**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE
REASSURANCES « COMAR »**

S.A. au capital de 50 000 000 de dinars
Siège Social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 TUNIS
M.F. 0000301L/A/M/000 RNE: 0000301L CNSS N°: 00041852-45

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la **COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »** sont convoqués à une **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 07 Août 2020 à 12h00** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution des dividendes ;
- Pouvoirs pour formalités ;

PROJET DE RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07/08/2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la **Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R. »**, réunie le vendredi 07 Aout 2020 à 12 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, décide, sur proposition du conseil d'administration, de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires au titre de l'exercice 2019 à **Quatorze millions (14 000 000) de dinars**, soit un dividende unitaire brut de **5,600 dinars** par action et ce, par prélèvement sur le compte **Report à nouveau** et l'affectation du reliquat au compte **Réserves pour toutes éventualités** :

Report à Nouveau	20 834 067,584
Dividendes 2019	-14 000 000,000
Réserves pour toutes éventualités	6 834 067,584

Et fixe la date de mise en paiement au

Mise au vote, cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée